

Département des Ardennes

MAIRIE DE

08220 CHAUMONT-PORCIEN

Tél : 03.24.72.32.89

Procès-verbal séance du 07 octobre 2022

Convocation le 29/09/2022

Le vendredi 7 octobre 2022 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Guy CAMUS, Maire.

Présents : Mesdames BERNARD Marie-Claude, BENOIT Francine, messieurs CAMUS Guy, LANEAU Philippe, DEVIE Jean, SAMYN Philippe, JADART Michel, MATHIEU Laurent et PAIN Anthony.

Absent excusé : Madame MUTEREL Nadine

Secrétaire de séance : Monsieur MATHIEU Laurent

Ordre du Jour :

- APPROBATION PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2022
 - MEDIATHEQUE DE CHAUMONT-PORCIEN
 - TARIFS COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR
 - REGLEMENT INTERIEUR ESPACE CINERAIRE
 - CONTRAT STATUTAIRE SMACL
 - PRISE EN CHARGE VISITE MEDICALE
 - CONVENTION TOTEM France
 - CONVENTION RGPD (règlement général sur la protection des données)
- CONVENTION POUR LA MISSION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL
- DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
 - DECISIONS MODIFICATIVES
 - ENCAISSEMENT CHEQUE
 - LOGEMENTS COMMUNAUX
- NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL
 - INVESTISSEMENTS 2023 : Appel à projets
- LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS – ARDENNES 2022
- ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS DE NOEL (hausse des prix de l'énergie)
 - CONTRAT CAE
 - QUESTIONS DIVERSES

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur MATHIEU Laurent est désigné, secrétaire de séance.

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- MEDIATHEQUE DE CHAUMONT-PORCIEN

Présence de mesdames WATTIAUX Marie-José et MATHIEU Pascale, bénévoles.

Madame WATTIAUX Marie-José fait un point après trois mois de fonctionnement. Ouverture de la médiathèque en date du 22 juin 2022, tenue par quatre bénévoles (Mesdames WATTIAUX Marie-José, MATHIEU Pascale, MUTEREL Nadine et DANJON Marie-Charlotte). Monsieur DELIGNY Olivier est également bénévole. A l'ouverture, 2300 livres livrés. 63 adhérents actuellement dont 35 de Chaumont-Porcien et sur les communes de Givron, Rocquigny, Chappes, Inaumont, Fraillicourt, Biermes, mais également 26 enfants de moins de 10 ans.

Création d'un espace réservé aux petits enfants. Cet espace ludique plaît beaucoup aux enfants mais également aux parents.

Mme WATTIAUX rappelle que l'adhésion est gratuite et qu'il est possible de prendre jusqu'à 5 livres à la fois. Actuellement 400 livres sortis depuis l'ouverture. La médiathèque est en partenariat avec la Bibliothèque départementale des Ardennes (BDA). Les adhérents ont accès au portail de la BDA, ils peuvent réserver des livres, bénéficier d'une adhésion au bon groin, avoir l'accès à 5 films par mois et 31 quotidiens et ou magazines. Pour exemple, possibilité de consulter le journal l'UNION gratuitement. Une navette apporte les livres réservés à la médiathèque de Signy l'Abbaye et les bénévoles vont chercher les livres.

Des animations sont prévues également. Projection d'un film sur « être avec les abeilles » suivie d'un débat et verre de l'amitié. Séance cinéma à la salle des fêtes de Chaumont-Porcien, le samedi 19 novembre 2022 à 19H30.

La seconde animation est une exposition, à la médiathèque de Chaumont-Porcien, de dessins réalisés par les enfants des centres aérés du 28 novembre au 9 décembre 2022.

Le directeur de l'école de Chaumont-Porcien souhaite également programmer des animations à la médiathèque et bientôt création d'une page Facebook.

Madame WATTIAUX souhaite revenir sur l'inauguration de la médiathèque.

Réponse de M. CAMUS : Encore quelques petites améliorations à réaliser dans le hall au niveau des murs et de l'éclairage et l'inauguration pourra être programmée.

Monsieur CAMUS fait remarquer aux membres du Conseil Municipal que les bénévoles doivent être dédommager pour les frais de déplacement à Signy-L'Abbaye.

- REGLEMENT INTERIEUR ESPACE CINERAIRE

Columbarium et jardin du souvenir sont des monuments municipaux et collectifs soumis à des règles. Il est nécessaire de réaliser un règlement intérieur.

Monsieur LANEAU Philippe, 1^{er} adjoint donne lecture du règlement.

Les membres du Conseil Municipal fixent le droit d'occupation à une durée renouvelable de 20 ans.

Le règlement intérieur « espace cinéraire » est adopté à l'unanimité des membres présents.

- TARIFS COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Columbarium :

Selon le règlement intérieur de l'espace cinéraire, le droit d'occupation d'une case étant concédé pour une durée renouvelable de 20 ans, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents, le tarif suivant :

- 500.00 € par case pour une durée de 20 ans.

Pour l'expression de la mémoire et dans un souci d'esthétique, les gravures sont acceptées sur les portes des cases. Les gravures seront réalisées sur une plaque en bronze. Les familles devront en faire la commande auprès de la commune. La municipalité se chargera de l'achat des plaques gravées. Les plaques seront refacturées au prix d'achat à la famille.

Jardin du souvenir :

Selon le règlement intérieur, chapitre 2 de l'espace de dispersion des cendres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents moins une abstention, que, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite.

Pour l'expression de la mémoire et dans un souci d'esthétique, les gravures sont acceptées sur la stèle. Les gravures seront réalisées sur une plaque en bronze. Les familles devront en faire la commande auprès de la municipalité. La commune se chargera de l'achat des plaques gravées. Les plaques seront refacturées au prix d'achat à la famille.

- CONTRAT STATUTAIRE SMACL

Les contrats en cours pour les prestations statutaire des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, arrivent à terme au 31 décembre 2022.

Suite à l'étude personnalisée et à la proposition d'assurance de la SMACL, les membres du Conseil Municipal acceptent le renouvellement des contrats pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le maire, à signer les contrats.

- PRISE EN CHARGE VISITE MEDICALE

Monsieur DECQ Freddy a passé une visite médicale pour le renouvellement de son permis BE (remorque). Considérant que le permis BE est obligatoire pour tracter la nouvelle remorque de la commune. Les membres du Conseil Municipal, acceptent la prise en charge du coût de la visite d'un montant de 38.00 €.

- CONVENTION TOTEM FRANCE

Bail portant sur mise à disposition d'un terrain. Cette convention consiste à dédommager la commune pour l'antenne implantée sur la commune de Chaumont-Porcien sur la parcelle cadastrée section ZV numéro 35, lieudit « Le Siroty », d'une contenance de 1a 92 ca.

Pour ce site et son matériel implanté, la redevance proposée est fixée à 350€/an.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité des membres présents, le dédommagement pour la somme de 350.00 €/an, sur une durée de 12 ans, et, autorisent à l'unanimité des membres présents, le Maire, à signer la convention.

- CONVENTION RGPD (règlement général sur la protection des données)

Convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données (RGPD).

La présente convention a pour objet de définir la mission mutualisée d'accompagnement de la collectivité cosignataire, exercée par la « mission RGPD mutualisée des CDG » sous l'égide du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes dans la mise en conformité au RGPD de ses traitements de données à caractère personnel.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents, la convention pour la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données, et, autorisent à l'unanimité des membres présents, le Maire, à signer la convention. La présente convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2024.

- CONVENTION POUR LA MISSION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Objet de la convention : recours au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes pour assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. La convention est arrivée à expiration le 19 juin 2022.

Le Conseil Municipal

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés,
DECIDE

Article 1 :

- de demander le bénéfice de la prestation d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité proposée par le Centre de gestion des Ardennes,
- d'autoriser Monsieur le maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion annexée à la présente délibération
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2 :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Les anciens locaux de l'école sont disponibles. L'association passion fleurs souhaite s'installer dans ces locaux pour le stockage hors gel de plantations, semis et rempotage de fleurs.

Le Conseil Municipal

Sur le rapport de Monsieur Le maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés

DECIDE :

- de mettre à disposition les anciens locaux de l'école de musique, 2 place de la mairie, à l'Association « passion fleurs » de Chaumont-Porcien, gratuitement
- d'autoriser Monsieur le maire à conclure et à signer la convention correspondante avec l'Association passion fleurs. Document annexé à la délibération

- DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

En application de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, le décret n° 2022-10911 en date du 29 juillet 2022 a créé les « conseillers municipaux correspondants incendie et secours ».

Le « correspondant incendie et secours » a pour missions essentielles de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et technique du service local d'incendie et de secours qui relève de votre commune.
 - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de votre commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
 - concourir à la mise en œuvre par votre commune de ses obligations de planification et d'information préventive
 - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de votre commune
- L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au conseil municipal.

Le conseiller municipal « correspondant incendie et secours » est, s'il existe, l'adjoint municipal d'ores et déjà chargé des questions de sécurité civile dans votre commune.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés décide de désigner, monsieur PAIN Anthony, conseiller municipal et pompier volontaire, en qualité de « conseiller municipal correspondant incendie et secours ».

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Afin de pouvoir honorer l'avis des sommes à payer émanant de la communauté de communes des Crêtes pré ardennaises, d'un montant de 3 000 € et concernant la participation des charges 2020 de la salle des sports de Chaumont-Porcien :

-Prélèvement de la somme de 3 000€ sur l'article 61558 (autres biens mobiliers) en faveur de l'article 62876 (remboursement à un GFP de rattachement)

Afin de pouvoir restituer les cautions aux locataires des 12 et 14 place de la mairie :

- prélèvement de la somme de 843.82€ sur l'article 2128 (autres engagements) en faveur de l'article 165 (dépôts et cautionnements reçus).

ENCAISSEMENT CHEQUE

La SCP LEDOUX FERRI RIOU-JACQUES TOUCHON MAYOLOT, avocats au barreau des Ardennes, nous adresse un chèque de 50.00 euros concernant l'affaire DUVALLET.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, l'encaissement du chèque N° 9270291 d'un montant de 50.00 €, provenant de la CARPA des Ardennes, sur l'article 7588.

LOGEMENTS COMMUNAUX

COMMISSION BATIMENTS DU MARDI 4 OCTOBRE 2022

Monsieur LANEAU Philippe donne lecture du compte rendu de la commission bâtiments, environnement et cimetières en date du 4 octobre 2022. Point sur les travaux 2022 programmés. Ce qui est fait et reste à faire.

A l'étude un chauffage collectif des 12, 14 et 16 place de la mairie.

L'école de musique est installée dans les locaux de l'ancien périscolaire depuis septembre 2022. La cloison phonique sur le mur jouxtant le salon de coiffure reste à faire. La coiffeuse signale que la musique est gênante le lundi après-midi car c'est tout un orchestre qui joue. Il faut rappeler que le stationnement dans l'espace « béguinage » est interdit aux adhérents de l'école de musique.

Monsieur LANEAU Philippe revient sur le projet de la réhabilitation de la salle des fêtes. Aucune aide ne pourra être obtenue. Projet trop onéreux pour la municipalité. La salle des fêtes devient trop vétuste, il faut de nouveau réfléchir à son devenir.

Monsieur CAMUS Guy signale qu'il faudra faire un choix entre des travaux de voiries et la salle des fêtes. Le logement de la mairie de WADIMONT est libre. Des travaux sont nécessaires avant de le proposer en location.

NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Pour information :

- les registres de la commune de Chaumont-Porcien des années 1999 à 2021
- les registres de la commune de Logny-Les-Chaumont des années 1973 à 2021
- les registres de la commune de Wadimont des années 1977 à 2021

Sont en cours de reliure (l'année 2022 sera ajoutée) par l'entreprise SEDI Equipement.

Cette même entreprise a réalisé un devis portant sur le projet de numérisation des registres.

La numérisation des registres permet une délivrance des actes plus rapide. La recherche et l'impression s'effectuent uniquement à partir du PC. Plus de manipulation des registres papiers, plus de découpage et de collage...

Le coût de la numérisation est de l'ordre de 2 300€ T.T.C

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à ce projet de numérisation des registres d'état civil sur l'année 2023.

INVESTISSEMENTS 2023 : Appel à projets

Les demandes de subventions, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et (DSIL) doivent être impérativement transmis avant le 9 décembre 2022 pour une exécution en 2023.

Monsieur CAMUS Guy précise que la priorité sera donnée à la voirie. Notamment pour la commune de WADIMONT (rues du cimetière, des juifs et du château d'eau).

L'entrée de Pagan est également en mauvais état.

Madame BERNARD Marie-Claude demande pourquoi tous les joints des pavés devant la mairie ont été enlevés au karcher. Monsieur LANEAU répond qu'il est prévu de remettre du sable ou du sable polymère.

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS – ARDENNES 2022

La commune de Chaumont-Porcien, a reçu les encouragements des Jurys.

ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS DE NOEL (hausse des prix de l'énergie)

Dans le cadre de la crise énergétique, modification durée de l'éclairage public. Allumage jusque 22 heures et à partir de 6 heures pour tous les jours de la semaine pour la commune de Chaumont-Porcien et les communes associées.

Réduction des illuminations de Noël. L'allée de l'église de Chaumont-Porcien ne sera pas entièrement illuminée. Pas de décoration au niveau de la salle des fêtes. La mairie sera illuminée et chaque commune sera dotée d'un grand sapin.

CONTRAT CAE

Le contrat aidé prend fin le 30 novembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, de contracter un nouveau contrat aidé CAE-CUI, en fonction des aides proposées et en accord avec les services de Pôle Emploi.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorisent monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent, à établir et signer tous les documents nécessaires à cette embauche.

Au 1^{er} décembre 2022, un poste et demi ne sera pas suffisant au regard de tout ce qui doit être fait.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DEVIE Jean signale :

- que la traversée de la rue de la pisselotte suite aux travaux pour pose d'un compteur électrique, n'est pas acceptable.

- un tuyau de 6 mètres doit être posé au niveau du calvaire de Givron. Même chose pour Wadimont (entre le calvaire et le chemin)

Monsieur PAIN Anthony demande quand sera débardé le bois de St Berthauld ;

Monsieur LANEAU Philippe a relancé M. CLARA à ce sujet. Actuellement il ne trouve pas de débardeur disponible.

Monsieur SAMYN Philippe relate le bon déroulement de la foire d'Automne, mais quelques petites tensions au sein des membres de l'association, et informe que monsieur LEGROS Thierry souhaite démissionner de son poste de président au sein de l'Association fêtes et loisirs.

Monsieur SAMYN Philippe informe que les colis de Noël seront bientôt d'actualité et que cette année le repas sera organisé par le traiteur, LEGROS Thierry.

Monsieur LANEAU Philippe habite au 14 grande rue à Chaumont-Porcien et signale qu'un livreur le cherchait à ADON grande rue. Ce problème de nom de rue n'a pas été résolu.

Monsieur JADART :

- signale que la pose des poteaux pour la fibre n'est pas une réussite.

- vente de bois à la société SA EXECO pour copeaux. Qu'en est-il du paiement ?

La SA EXECO a réglé la facture.

Madame BERNARD Marie-Claude

Pour information, la cérémonie du 11 novembre 2022 est programmée pour 11H30.

La municipalité offre-t-elle un vin d'honneur ?

Un vin d'honneur sera servi à la population.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance
MATHIEU Laurent



Le Maire
CAMUS Guy